



S'ENGAGER ENSEMBLE  
POUR L'EMPLOI

# De l'insertion à l'emploi...

VINCI S'ENGAGE POUR FAVORISER L'EMPLOI DURABLE

LES VRAIES  
RÉUSSITES  
SONT CELLES  
QUE L'ON  
PARTAGE



## CONTACTS

1, cours Ferdinand-de-Lesseps • F92851 Rueil-Malmaison Cedex  
[www.vinci-vie.fr](http://www.vinci-vie.fr)

Tél.: 01 47 16 35 00 • Fax: 01 47 16 33 60



## ViE accompagne les filiales de VINCI

et les aide à répondre à leurs contraintes et obligations sociales, dans le domaine de l'insertion, du handicap et de l'achat solidaire, au service de l'emploi dans les territoires. Interlocuteur privilégié des pouvoirs publics, des collectivités territoriales et des opérateurs privés, ViE fait office de passerelle entre VINCI et le monde de l'économie sociale et solidaire : un modèle unique en France.

## QUELS SONT LES MARCHÉS CONCERNÉS ?

Les maîtres d'ouvrage déterminent les marchés favorables à l'intégration d'une clause d'insertion en fonction de leur objet, de leur durée, des risques, de leur technicité, de leur localisation et de leur montant.

### Ces marchés peuvent concerner :

- des travaux de réhabilitation, de démolition, de construction de logements neufs et d'équipements publics ;
- de rénovation et/ou d'entretien des espaces publics, notamment dans le cadre de la gestion urbaine de proximité ;
- d'autres marchés de service.

## Les clauses d'insertion, un enjeu majeur

De nombreux marchés publics, mais aussi privés, intègrent aujourd'hui des clauses d'insertion. Au cours des prochaines années, cette tendance devrait s'accroître.

L'État a pris des engagements forts pour le développement de clauses d'insertion dans ses marchés, relayés par les collectivités territoriales et les donneurs d'ordres privés. Dans le secteur du BTP, les deux tiers des marchés devraient être impactés.

Le groupe VINCI souhaite, dans ce domaine, se montrer exemplaire et transformer des contraintes en opportunités. Pour VINCI, les clauses d'insertion ne sont qu'un moyen, au service d'une politique plus large de développement de l'emploi.



## Pourquoi ViE ?

Les clauses sociales se multipliant dans les marchés, ViE a été créé pour faire le lien entre les filiales du Groupe et les acteurs sociaux économiques, ancrés au plus proche des territoires.

### Au profit des entreprises et filiales de VINCI

ViE apporte aux entreprises des solutions innovantes pour les aider à gérer les clauses d'insertion et à optimiser leur impact. Ses prestations vont de la réponse aux appels d'offres à la coordination des clauses (référencement des structures d'insertion, répartition des heures d'insertion pour chaque opération), en passant par la professionnalisation des personnels en insertion afin de favoriser leur embauche.

### Au profit des acteurs de l'économie sociale et solidaire

ViE contribue au rapprochement des secteurs de l'insertion et du handicap et des filiales de VINCI. L'enjeu est de développer une collaboration plus étroite, au service des populations en recherche d'emploi, sur la base de projets économiques cohérents. Les relations entre ViE et les acteurs de l'économie sociale et solidaire, plus spécifiquement avec les structures de l'insertion et du handicap sont régies par une Charte d'engagements mutuels, dont la signature est un préalable à toute collaboration. ViE s'engage notamment à impliquer ces acteurs au sein de sa gouvernance, pour une parfaite transparence.

### Au profit des collectivités territoriales

ViE aide les décideurs publics à atteindre leurs objectifs en matière d'insertion, dans un contexte de renforcement des exigences de maîtrise budgétaire, à gérer plus efficacement les mesures d'insertion et à s'appuyer sur les structures locales de l'économie sociale et solidaire.

### Au profit des personnels

ViE aide les bénéficiaires des mesures d'insertion, les personnels fragiles ou en situation de handicap, à développer tout leur potentiel et à s'intégrer rapidement dans les équipes. Il propose aussi une aide à l'employabilité, en soutenant notamment les parcours de formation des personnels, tout en veillant à la qualité de l'accompagnement. ViE soutient de nombreux projets innovants destinés à favoriser l'emploi, au-delà de la phase de construction : gardiennage, gestion des espaces verts, exploitation d'ouvrages en concession, maintenance...

# Le rôle de ViE

## Proposer une expertise sur mesure

Les exigences en matière d'insertion se comptent aujourd'hui en dizaines de milliers d'heures par entreprise. À cette échelle, une réelle expertise est nécessaire pour un déroulement fluide des opérations. ViE prend en charge les clauses d'insertion et propose des solutions aux entreprises du Groupe.

ViE est capable d'analyser le bassin d'emploi et le tissu local de l'économie sociale et solidaire, de nouer des partenariats et de proposer des solutions très pertinentes. Au-delà de l'insertion, l'enjeu est d'aider les filiales de VINCI à prendre des engagements forts sur le plan social, notamment pour l'intégration de toutes les populations fragilisées.

## Gérer globalement les heures d'insertion

Pour l'entreprise de BTP, le principal défi est d'exercer ses responsabilités sociales sans impact sur la productivité, et dans des conditions de sécurité exemplaires. ViE propose une gestion globale des heures d'insertion, en tenant compte des spécificités des opérations et de l'environnement socio-économique. Plutôt que de chercher à effectuer la totalité des heures d'insertion en production, ViE élargit la palette des métiers pouvant accueillir ces personnels et élabore un plan d'insertion complet, avec une répartition efficace des heures d'insertion entre le gros œuvre, les corps d'état secondaires et les prestations annexes.



## Accompagner les populations pour pérenniser l'emploi

ViE permet aux personnels concernés de suivre un parcours professionnel cohérent. ViE cherche à assurer l'intégration durable des personnels en insertion en entreprise, au sein des filiales de VINCI ou chez ses partenaires, voire ses clients. Toutes les solutions sont étudiées, de l'embauche dans un corps de métier du BTP à des emplois connexes, en passant par la sous-traitance solidaire pour l'accueil des personnes en situation de handicap.

# Comment fonctionne ViE?

ViE est une filiale de VINCI dont la vocation est de travailler en synergie avec l'ensemble des entreprises du Groupe. Le champ d'intervention de ViE ne se limite pas aux marchés contraints. Des solutions d'intégration de personnels en insertion ou handicapés peuvent être étudiées pour des marchés volontaires.

Créée sous la forme d'une SAS, ViE ne distribue pas de dividendes. Ses prestations sont facturées aux filiales de VINCI et les bénéfices sont réinvestis dans les projets d'insertion.

ViE privilégie un fonctionnement décentralisé, au plus près des besoins, des acteurs et des chantiers. Ses établissements régionaux favorisent la mutualisation d'expertise. Ils travaillent en étroite collaboration avec les entreprises locales du groupe VINCI, établissent des partenariats avec les structures locales de l'économie sociale et solidaire, et sont également les interlocuteurs privilégiés des pouvoirs publics.

## HUIT TYPES DE MISSIONS

**Identification et référencement** des structures locales de l'économie sociale et solidaire.

**Aide à la réponse** aux appels d'offres.

**Gestion et coordination** de la clause.

**Coordination de l'activité** des structures d'insertion et des parcours des personnels en insertion.

**Aide à la professionnalisation** des structures locales référencées.

**Développement de nouvelles activités** ayant un fort impact sur l'emploi, répondant aux besoins des entreprises sur les territoires.

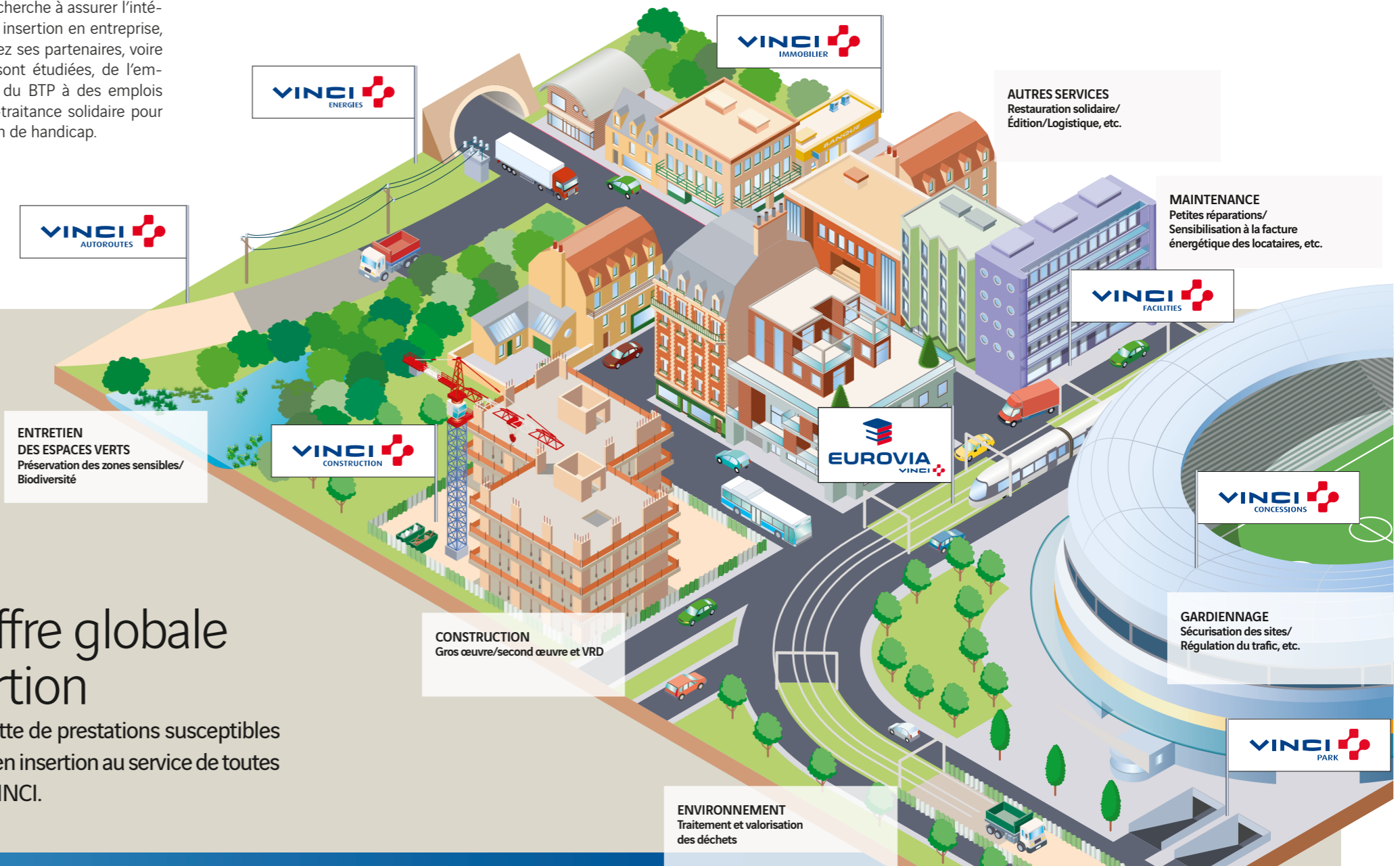
**Accompagnement** sur plusieurs mois des personnels embauchés dans les filiales de VINCI.

**Reporting social et sociétal** des actions engagées.



## Une offre globale d'insertion

Une large palette de prestations susceptibles d'être traitées en insertion au service de toutes les filiales de VINCI.



# VINCI, l'insertion et l'emploi, une démarche cohérente

Depuis sa création, VINCI mène une politique sociale et sociétale volontariste à travers des engagements forts pour que la réussite soit partagée par tous : créer des emplois durables, promouvoir la diversité et garantir l'égalité des chances, proposer une formation à chacun, aider chaque salarié à devenir actionnaire, encourager l'engagement citoyen des collaborateurs.

La Fondation d'entreprise VINCI pour la Cité soutient depuis 2002 des projets citoyens qui favorisent l'insertion professionnelle des personnes en situation d'exclusion, développent la solidarité et améliorent la qualité de vie. Près de 1000 projets ont été, à ce jour, soutenus par la Fondation.

Le programme "Cité Solidaire", lancé en 2010, vise à renforcer le soutien

de la Fondation VINCI auprès de petites associations qui agissent au cœur des quartiers défavorisés.

VINCI est également engagé dans la lutte contre les discriminations. Sa politique d'égalité des chances est relayée par ses directeurs des ressources humaines et par les partenaires sociaux autour de quatre thèmes prioritaires : la mixité professionnelle, l'insertion et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées, l'intégration et le maintien dans l'emploi des personnes issues de l'immigration, l'emploi des seniors.

